

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présentation de l'application «stop cambriolages»

par le
groupement de gendarmerie départementale
de l'Ardèche
et la préfecture de l'Ardèche

Le jeudi 18 décembre 2014
préfecture de l'Ardèche



Parce que la lutte contre les cambriolages est une priorité de l'État en matière de lutte contre la délinquance, Monsieur Bernard GONZALEZ, préfet de l'Ardèche et le lieutenant-colonel Georges FOURCADE, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ardèche vous présentent le dispositif « STOP-CAMBRIOLAGES » qui va être déployé à compter du 18 décembre 2014.

Ce dispositif innovant complète les mesures préventives déjà mises en place par la gendarmerie de l'Ardèche.

1- Les cambriolages en zone gendarmerie de l'Ardèche.

Les cambriolages constituent une priorité dans la lutte contre la délinquance en Ardèche.

Si du 1er janvier au 11 décembre 2014 (comparaison par rapport à la période du 01/01 au 11/12/2013), la gendarmerie de l'Ardèche enregistre une baisse de 2,26 % des atteintes aux biens, les cambriolages sont en augmentation (70 faits supplémentaires).

2- Les outils déjà mis en place par la gendarmerie dans la prévention des cambriolages.

En Ardèche, la gendarmerie se mobilise au quotidien pour lutter contre les cambriolages :

- Le centre des opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG) coordonne l'engagement opérationnel des patrouilles au niveau départemental.
- Les cellules anti-cambriolages au sein de chacune des 3 compagnies (Tournon-sur-Rhône, Le Teil et Largentière) procèdent à l'analyse des faits constatés.
- La brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ à Privas) établit une typologie fine des faits constatés en vue de recouper et d'identifier des phénomènes émergents.

La gendarmerie met aussi en œuvre, d'autres dispositifs pour sensibiliser la population et les commerçants et les aider à se prémunir contre les cambriolages :

- Deux « référents sûreté », en charge notamment de la prévention technique de la malveillance et des diagnostics de vidéo protection, apportent des solutions concrètes aux commerçants et entrepreneurs, mais aussi aux particuliers, établissements publics et collectivités locales.
- Le dispositif « opération tranquillité vacances (OTV) » permet aux entreprises ardéchoises et aux particuliers en vacances de le signaler à la brigade de gendarmerie compétente pour orienter les contrôles.
- Le dispositif « alerte SMS », permettant d'alerter les commerçants en cas de risques particuliers, a récemment été étendu à tout le département. Il pourra être décliné au profit des exploitants agricoles qui seront également pris en charge par une convention partenariale.
- 11 communes de l'Ardèche (ZGN) ont mis en place une « participation citoyenne », dispositif qui permet d'associer les résidents à la sécurité de leur quartier en sensibilisant les voisins vigilants (appel du 17).
- une page Facebook « gendarmerie de l'Ardèche informe quotidiennement et donne de multiples conseils pour éviter les cambriolages depuis décembre 2012.

3- L'application «STOP CAMBRIOLAGE» en complément du dispositif actuel de prévention des cambriolages.

Développée par le groupement de gendarmerie de l'Hérault, cette application gratuite pour smartphones, ouvre un champ nouveau en terme de prévention. 20 départements l'ont déjà adoptée.

En effet, plus de 55 millions de personnes disposent en France d'un téléphone mobile et plus d'un Français sur deux possède un smartphone qui constitue l'un des principaux moyens de communication. Désormais elle permet de toucher les « mobinautes » (appellation officielle des utilisateurs de smartphones) qui consultent deux fois plus de page d'information sur leur appareil mobile que sur les sites web.

Il s'agit donc d'un outil complémentaire aux dispositifs déjà en place permettant de sensibiliser de nouveaux types de populations.

Cette application gratuite répond à trois objectifs :

- **INFORMER** les usagers en leur apportant les conseils pratiques leur permettant de se prémunir contre les cambriolages ;
- **FACILITER** l'accès au dispositif OTV, en guidant les résidents dans leurs démarches d'inscription, et en les guidant vers la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont ils dépendent.
- **SOUTENIR** les victimes de cambriolage en leur expliquant la conduite à tenir.

4- Présentation de l'application «STOP CAMBRIOLAGE».

Elle comprend quatre parties principales :

- **Une page « accueil »**, contenant un message de prévention lié à l'actualité et les onglets nécessaires à la navigation
- **Une page « prévention »**, contenant des conseils destinés à se prémunir des cambriolages ;
- **Une page « réaction »**, définissant la conduite à tenir en cas de cambriolage (respect des lieux afin de ne pas gêner le prélèvement des traces relevés par les enquêteurs), couplée à une touche d'alerte permettant de contacter la brigade la plus proche, grâce à une fonction géolocalisation.
- **Une page « OTV »** (Opération Tranquillité Vacances), permettant à l'utilisateur de pouvoir s'inscrire, à distance au dispositif tranquillité vacances.